Image not found or type unknown

comptes bancaires après décès

Par **gethseman**, le **24/05/2009** à **10:38**

bonjour,

Après le décès de ma mère , suite à la vente de sa maison il devait rester sur son compte environ quarante mille euros ,ma mère vivant chez un de mes frères depuis deux ans et qui était sensé gérer son compte avec honnêteté à cependant à notre goût dû dépenser l'argent qui ne lui était pas entièrement destiné ; en effet la maison de ma mère à été vendue au mois de juillet 2008, elle a distribué de son vivant 21750x4= 87000 euros sur une vente de 117000 il aurait dû rester 30000 euros et ces retraites de 1400 euros mensuelles au moins celles de juilet ,aout ,et septembre 2008 elle est décedé en septembre! le notaire nous dit qu'il ne reste plus que 23200 euros !
sur environ 34200...

- Que faire pour obtenir des relevés afin d'évaluer les dépenses ?
- Quel recours avons nous auprès de ce frère indélicat pour qu'il rende des comptes ?
- Sommes nous en droit de demander des dommages pour cette escroquerie familiale ?

Merci par avance pour vos réponses,

Cordialement,

Gethseman

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés